

---

## Médecin territorial de 2ème classe - Externe

---

### Métier

#### - Secteurs d'activité

Les médecins territoriaux sont chargés d'élaborer les projets thérapeutiques des services ou établissements dans lesquels ils travaillent. Ils sont également chargés des actions de prévention individuelles et collectives et de promotion de la santé.

Ils participent à la conception, à la mise en œuvre, à l'exécution et à l'évaluation de la politique de leur collectivité en matière de santé publique. Dans le cadre de leurs attributions, ils peuvent se voir confier des missions de contrôle, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières. Ils peuvent assurer la direction des examens médicaux des laboratoires territoriaux. Ils peuvent collaborer à des tâches d'enseignement, de formation et de recherche dans leur domaine de compétence. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils veillent au respect du secret médical et des règles professionnelles.

Ils ont vocation à diriger les services communaux d'hygiène et de santé, les services départementaux de protection maternelle et infantile, de l'aide sociale et de santé publique. Ils peuvent également exercer la direction des laboratoires d'analyses médicales et des centres d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées.

#### - Diplôme reconnu

#### - Conditions de travail

#### - Perspectives de carrière

Le cadre d'emploi comprend les grades de médecins de 2ème classe, médecin de 1ère classe et médecin hors classe.

#### - Qualités requises

- Rapports humains
- Sens du contact

#### - Conditions d'accès

Justifier d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des États membres de la Communauté européenne, soit d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées délivré conformément aux obligations communautaires par l'un des États membres de la Communauté Européenne ou l'un des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen et reconnu par le code de la santé publique.

#### - Formation conseillée

Il est conseillée d'être titulaire du diplôme d'état de docteur en médecine et de justifier d'un diplôme.

#### Etudium vous aide à réussir votre concours :

La solution Etudium vous aide à préparer au mieux votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal. Chaque correction est effectuée par un expert des concours sociaux.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau
- Suivi pédagogique assuré par des experts du secteur